



Madame, Monsieur, Chers parents,
Bienvenue à l'École Primaire Louis Jouvet d'Achères !

Voici la traditionnelle **NOTE DE RENTREE** qui va nous permettre de bien organiser cette nouvelle année scolaire qui commence !

1) des DOCUMENTS à compléter et à remettre au plus tard le Lundi 12 septembre 2022 :

***La fiche de renseignements** : Elle est à vérifier et à modifier si nécessaire au crayon à papier de manière lisible ; elle permet la mise à jour dans l'application informatique de l'éducation nationale « Base Elèves 1er degré » et elle est destinée au quotidien de l'école. Il faut donc bien nous signaler par écrit toutes les modifications éventuelles de ces renseignements.

***La fiche d'urgence** qui sera remise aux secours en cas d'hospitalisation de votre enfant sur le temps scolaire. Vous seriez immédiatement avertis par nos soins si cela arrivait !

***L'attestation d'Assurance** : Nous vous demandons de nous fournir une attestation d'assurance responsabilité civile et individuelle accidents (**obligatoire** pour les cours d'EPS). Vérifiez bien que votre assurance couvre bien les risques causés par votre enfant mais également les risques subis par celui-ci. Pour les porteurs de lunettes, complétez bien le formulaire fourni à la demande auprès de l'enseignant de votre enfant*.

***le règlement du prêt de la bibliothèque et l'autorisation à utiliser des images, la voix et des créations de votre enfant sur nos outils pédagogiques numériques et papier (journal de l'école)** : Nous vous invitons à bien lire ces documents avant de les signer et n'hésitez pas à demander des précisions à l'enseignant de votre enfant si nécessaire.

***Votre participation à la Coopérative de l'école** : Pensez à bien compléter le reçu et le chèque à l'ordre de : **OCCE 78 Coop Scolaire EP Louis Jouvet** + En cas d'espèces, évitez les pièces et pensez à les glisser dans une enveloppe fermée au nom de l'enfant dans son cahier de liaison.

2) Informations diverses :

*Contacts :

École : 01.39.11.01.69 : Vous pouvez laisser votre message qui doit concerner uniquement les temps scolaires sur le répondeur qui est écouté à chaque récréation mais privilégiez la messagerie électronique au 0780770n@ac-versailles.fr . Pour les temps périscolaires (garderie du matin, cantine, étude, clas, coup de pouce), vous devez appeler le référent périscolaire au 06.98.72.84.36 et/ou lui écrire au perijouvetelem@mairie-acheres78.fr

Centre Médico Scolaire : 01 39 11 16 40 (à contacter pour PAI ou PAP)

RASED : 01 39 11 38 38 (psychologue scolaire)

*Les horaires et accès à l'école :

L'école est ouverte de 8h20 à 8h30 le matin et de 13h20 à 13h30 l'après-midi

Classe du matin : 8h30 -11h30

Classe de l'après-midi : 13h30-16h30

Les entrées et les sorties des élèves se font uniquement côté du parc (sauf pour les élèves de CM qui sortent côté rue des Champs, à 16h30) ! Pour des raisons de sécurité, l'accès de l'école n'est autorisé aux parents que sous certaines conditions : vous devez donc impérativement prendre rendez-vous avec les enseignants avant de vous présenter à l'école via le cahier de liaison de votre enfant.

*Les retards :

Pour les entrées, les enfants doivent obligatoirement arriver avant la fermeture des portes de l'école. En cas de retard, ils devront sonner au portail et patienter le temps pour leur enseignant de venir leur ouvrir tout en assurant la sécurité des élèves de sa classe. Un coupon de retard sera à signer dans son cahier de liaison.

Pour les sorties, des coupons de retards des parents seront également à signer dans le cahier de liaison. **Attention**, plus de 4 retards entraînent un signalement à l'Inspection de l'Education Nationale (cf le règlement de l'école).

*Les absences :

Elles doivent être obligatoirement excusées, soit en écrivant un mot à l'enseignant (sur le cahier de liaison au retour de l'enfant), soit en téléphonant à l'école (laisser un message sur le répondeur = un coupon d'absence excusée sera alors collé dans le cahier de liaison au retour de votre enfant). Les justificatifs (certificat médical...) doivent être glisser dans le cahier de liaison. **Attention**, plus de 4 absences non justifiées entraînent un signalement à l'Inspection. Nous vous insistons sur l'obligation d'assiduité. Vous devez respecter le calendrier scolaire. L'école est obligatoire jusqu'au vendredi 7 Juillet 2023. Les départs anticipés en vacances non excusés seront systématiquement signalés.

*En principe, tout enseignant absent est remplacé. Dans le cas contraire, les enfants présents seront répartis dans les autres classes (sauf si le protocole sanitaire en cours ne l'autorise pas ; dans ce cas, vous devrez garder votre enfant)

*La Santé :

PAI : Pour les enfants ayant des soins médicaux particuliers, souffrants d'allergies ou autres, vous devez contacter le Centre Médico Scolaire (CMS) de Conflans pour établir un Protocole d'Accueil Individualisé qui permettra aux enseignants et personnels municipaux de donner les médicaments nécessaires.

A propos du COVID-19 : Une analyse régulière de la situation est assurée par le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, sur la base notamment des indicateurs fournis par Santé publique France. En fonction de la situation épidémique, le protocole sanitaire de notre école pourra donc être modifié. Nous devons donc tous rester vigilants et informés. Vous retrouverez toutes ces informations concernant le protocole sanitaire en cours sur notre site Internet <http://www.ec-jouvet-acheres.ac-versailles.fr/spip.php?rubrique134>. Vous devez également rester joignable à tout moment pour que nous puissions vous informer au mieux de la situation sanitaire de l'école qui peut évoluer très vite ! Nous devons également tous continuer à appliquer les gestes barrières. Rappel : Si votre enfant ou un membre de votre famille présente des symptômes de la Covid-19 (toux, fièvre supérieure à 38°...),

vous devez absolument **garder** votre enfant et **prévenir impérativement** l'enseignant et/ou Madame la Directrice au **01.39.11.01.69**

3) Rappels du REGLEMENT intérieur (distribution à venir après le 1^{er} conseil d'école) :

***Tous les jouets, les bijoux et objets de valeur sont interdits**, notamment : téléphone mobile, MP3, DS..., les enseignants ne peuvent être tenus responsables de leur dégradation ou de leur perte. Toute somme d'argent doit être placée dans une enveloppe fermée au nom de l'enfant à remettre à l'enseignant via le cahier de liaison.

* **Il est interdit aux enfants :**

- De pénétrer dans les classes sans l'autorisation d'un adulte référent, de jouer dans les couloirs, escaliers et toilettes sans surveillance ;
- D'apporter des médicaments et des objets toxiques, dangereux, susceptibles de causer des blessures ou des dégâts matériels ; de pratiquer des jeux dangereux ;
- D'apporter des bonbons et friandises à consommer dans la cour (sauf les élèves restant à l'étude peuvent apporter un goûter qui devra bien rester dans leur cartable jusqu'à 16h30).

* **Il faut** : signaler immédiatement tout incident ou accident au maître de service. Il faut venir en classe avec une tenue correcte.

4) Le CLAS et le Coup de Pouce : Les parents des élèves concernés par ces dispositifs mis en place par la commune seront rapidement contactés par les enseignants.

5) Les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) :

La mise en place des APC se fera à partir du **Lundi 12 septembre 2022**. Ces activités auront lieu les soirs (16h30-17h15) ou les midis (11h30-12h15), selon les classes. Une autorisation annuelle sera demandée et une information sera fournie par période de prise en charge par l'enseignant de votre enfant.

6) Le label E3D : Votre enfant peut déposer vos piles usagées, vos cartouches d'imprimantes et vos bouchons dans le hall de l'école.

7) Les ELECTIONS des représentants de parents au Conseil d'Ecole :

Elles auront lieu le **vendredi 7 octobre 2022**. Si vous souhaitez vous présenter, n'hésitez pas à vous manifester auprès de la directrice ou des fédérations. Vous pourrez assister au Conseil d'école. Il y a 13 sièges à pourvoir...

8) La Photographie Scolaire :

Le photographe viendra dans notre école **PROCHAINEMENT** (date à confirmer). Des photos familles (les enfants et les parents) seront possibles les deux matins de 8h jusqu'à 8h30. Les photos fratreries (juste les enfants) se feront également le matin mais sur le temps scolaire.

9) Notre site d'école :

Retrouvez toutes nos informations sur notre site d'école : <http://www.ec-jouvet-acheres.ac-versailles.fr/> qui sera **régulièrement mis à jour**. Vous y trouverez également des billets de classe à lire, à écouter, à regarder...

10) La Direction

Mme PRINCIVALLE est en charge de la direction. Vous pouvez lui écrire en utilisant le cahier de liaison de votre enfant. Vous pouvez lui laisser des messages sur le répondeur qu'elle écoute à chaque récréation. Vous pouvez lui écrire des mails au 0780770N@ac-versailles.fr. Vous pourrez la rencontrer seulement sur rendez-vous.

11) Des dates à retenir !

***Le calendrier des vacances scolaires**

Le Jour de la Rentrée	Le Jeudi 1 Septembre 2022, à 8h20 sauf pour : *les élèves de CP, à 8h50 et *les élèves de MS, à 13h20
Vacances de la Toussaint	Du vendredi 21 Octobre 2022, à 16h30 au Lundi 7 Novembre, à 8h20
Vacances de Noël	Du vendredi 16 décembre 2022, à 16h30 au Mardi 3 Janvier 2023 , à 8h20.
Vacances d'Hiver	Du vendredi 17 février 2023, à 16h30 au Lundi 6 mars, à 8h20.
Vacances de Printemps	Du vendredi 21 avril 2023, à 16h30 au Mardi 9 mai, à 8h20 *Jeudi 18 mai et vendredi 19 mai 2023
*Pont de l'Ascension	
Le dernier jour de l'école	Le vendredi 7 juillet 2023, à 16h30

***Les temps forts de l'école (dates à confirmer) sur le thème des J.O 2024 :**

*Une réunion de rencontre obligatoire avec l'enseignant de votre enfant aura lieu avant le 24 septembre 2022 (date dans le cahier de liaison de votre enfant) ;

*La fête de l'automne, le **7 octobre 2022** (élections) ;

*Ateliers Jardinage Freddy en octobre, en mars et en mai ;

*La fête de l'hiver, le **15 décembre 2022** ;

*Remise LSU 1^{er} semestre, fin janvier 2023 et 2^{ème} semestre fin juin 2023 ;

*La fête du printemps, le **20 avril 2023** ;

*La fête de l'été : Portes Ouvertes, le **jeudi 29 juillet 2023** ;

*Accueil des futurs PS, le **24 juin 2023**

*Accueil des futurs CP, le **1 juillet 2023**.

+ **des sorties** sur Achères (Pandora Sax, Bibliothèque, gymnases...), Paris, Cergy, Versailles....

+ **une fête d'anniversaire par mois** (pour les élèves de Maternelle) et **par période** (pour les élèves d'élémentaire). Votre enfant peut donc fêter son anniversaire à l'école seulement ce jour-là. Vous pourrez apporter des gâteaux (non fait maison) et des boissons, en accord avec l'enseignant.

Toute l'équipe enseignante de LOUIS JOUVET vous souhaite une Belle ANNEE SCOLAIRE 2022/2023 en espérant une collaboration efficace et respectueuse !

